



*Conseil Communautaire
du mardi 16 juillet 2019
à 18 h 30 à l'EICT*

Date de convocation : 9 juillet 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle ROBERT (*Suppléante*), Monsieur Jean CHABBAL (*Suppléant*), Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Jérôme FABRIES, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ, Madame Marie-Claude ROBERT, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Henri VIAULES, Madame Corinne BELOU, Monsieur Jean-Louis CALVET, Monsieur Sébastien GARRIGUES, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Georges KIRTAVA (*Suppléant*), Madame Floriane BAUGUIL, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Monsieur Jean-François COMBELLES donnant procuration à Madame Marie-Claude ROBERT, Madame Françoise BARDOU donnant procuration à Monsieur Jean Louis CALVET, Madame Béatrix JOLLET donnant procuration à Madame Corinne BELOU, Monsieur Hervé SOULIE donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES

Excusé absent : Monsieur Hervé BOULADE, Madame Françoise MAURIE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Christian CROS, Monsieur Fabrice MARCUZZO.

Secrétaire de Séance : Monsieur Henri VIAULES.

DÉCISIONS DE BUREAU PAR DELEGATION

2019-14 du mardi 04 juin : Rénovation thermique de logements de particuliers - Attribution d'une aide aux travaux à M. POMAREDE et Mme SUC

Vu la délibération n° 2017-054 du 04 juillet 2017 ayant pour objet : Politique du logement et du cadre de vie – Rénovation thermique de logements de particuliers : Approbation du règlement d'attribution des aides aux travaux – Approbation de la convention de partenariat contre la précarité énergétique avec la Région Occitanie,

Vu le règlement d'attribution des aides aux travaux dans le cadre de l'action « Rénovation thermique de logements de particuliers » inscrite dans la convention TEPCV 2 approuvé le 04 juillet 2017, Considérant que le dossier de M. Lionel POMAREDE et Mme Myriam SUC domiciliés au lieu-dit « Naudet » - Ronel - Terre-de-Bancalié (81120) remplit les conditions d'éligibilité, il est proposé de leur attribuer une aide aux travaux d'un montant de 1 500 €.

En effet, M. POMAREDE et Mme SUC sont propriétaires occupants d'un logement de plus de 15 ans, situé sur l'une des 11 Communes du territoire communautaire et occupé à titre de résidence principale. Ils sont attributaires de l'aide de l'ANAH (accord le 16 mars 2018) et de l'éco-chèque logement de la Région Occitanie.

Les travaux réalisés (isolation, chauffage, menuiseries), aujourd'hui terminés, ont pour objectif d'améliorer d'au moins 35 % la performance énergétique du logement. Leur coût global s'est élevé à 30 331 € et le reste à charge, toutes autres aides déduites, à 16 831 €.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer à M. Lionel POMAREDE et Mme Myriam SUC une aide aux travaux d'un montant de 1 500 € pour la rénovation thermique de leur logement situé au lieu-dit « Naudet » - Ronel - 81120 Terre-de-Bancalié.

2019-15 du mardi 18 juin : Recrutement d'un agent non titulaire

Le Bureau a délégué pour recruter, en tant que de besoins, des agents non titulaires **pour accroissement temporaire d'activité**, conformément à l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au vu du surcroît d'activité du service «Ordures Ménagères» de la Communauté de Communes Centre Tarn, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps non complet (24h/semaine) pour une durée d'un an du 23 juin 2019 au 22 juin 2020, soit :

- un poste d'adjoint technique - grade d'adjoint technique C1

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

2019-16 du mardi 25 juin : attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation de la maison de santé de Montredon Labessonnié

Vu les modalités de passation des marchés de travaux soumises aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique ;

Vu l'objet et les modalités de la consultation précisées dans le règlement de consultation et notamment les critères de jugement des offres ;

Vu les offres reçues ;

Vu le rapport d'analyse des offres produit par la maîtrise d'œuvre ;

Vu le courrier en date du 21 juin 2019 émanant de Benoît CABROL, architecte maître d'œuvre ;

Vu l'avis de la Commission MAPA réunie le mardi 18 juin 2019 à Réalmont validant le choix d'attribution des marchés de travaux aux entreprises figurant au tableau ci-après :

N° de lot	Objet	Entreprise	Montant HT
01	Gros œuvre	ALBERT ET FILS	20 301,20 €
02	Ossature bois, charpente bois	NOVABOIS	55 096,00 €
03	Étanchéité	NOVETANCHE SUD TARN	27 402,75 €
04	Menuiseries extérieures, métalliques et PVC	SASU BUCA BASTIDE	26 127,25 €
05	Serrurerie, protections solaires	VSM SUD OUEST	19 780,00 €
06	Isolation, plâtrerie, faux-plafonds	MASSOUTIER	21 250,00 €
07	Menuiserie intérieure	SCOP ARL FLAGEAT	9 855,30 €
08	Chauffage, rafraîchissement, ventilation	LAGREZE ET LACROUX	106 253,58 €
09	Plomberie, sanitaire	SUD TECHNOLOGIE	10 104,90 €
10	Électricité, courant fort, courant faible, sécurité incendie	Sans suite	
11	Isolation extérieure, enduit de façade	SARL GASTON FRÈRES	41 444,20 €
12	Peinture, nettoyage de chantier	LACOMBE	15 973,78 €

N° de lot	Objet	Entreprise	Montant HT
13	Façences et plinthes	Sans suite	
14	Sols souples	Sans suite	
15	Mobilier fixe	SCOP ARL FLAGEAT	4 262,60 €

Le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn confirme ce choix et autorise le Président à signer les marchés correspondants pour un montant total de 325 197,88 € HT.

Pour le lot n° 10, il est apparu qu'un problème technique lors de l'extraction des fichiers a pénalisé une entreprise, ce qu' a signalé le maître d'œuvre par courrier du 21 juin. Afin de rétablir l'équité entre les candidats, il a été décidé de déclarer le lot sans suite et de relancer au plus vite une consultation.

Les lots n° 13 et 14 sont déclarés sans suite faute d'offre acceptable et feront l'objet d'une nouvelle consultation.

2019-17 du mardi 02 juillet : attribution des marchés de travaux pour la construction de la micro-crèche de Lamillarié

Vu les modalités de passation des marchés de travaux soumises aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique ;

Vu l'objet et les modalités de la consultation précisées dans le règlement de consultation et notamment les critères de jugement des offres ;

Vu les offres reçues ;

Vu le rapport d'analyse des offres produit par la maîtrise d'œuvre ;

Vu l'avis de la Commission MAPA réunie le mardi 18 juin 2019 à Réalmont validant le choix d'attribution des marchés de travaux aux entreprises figurant au tableau ci-après :

N° de lot	Objet	Entreprise	Montant HT
01	Terrassements, VRD, fondations, espaces verts	BARDOU ET FILS TP	69 511,10 €
02	Bâtiment modulaire	MODULEM	289 455,94 €

Le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn confirme ce choix et autorise le Président à signer les marchés correspondants pour un montant total de 358 967,04 € HT.

DÉLIBÉRATIONS

PÔLE ADMINISTRATION

- Budget annexe Service Commun : Décision Modificative 2019 – 2

Lors du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2019, la décision modificative 2019-01 visant à diminuer le compte 6811 (042 – amortissements) afin d'augmenter le compte 658 a été adoptée. Or, les comptes amortissements dépenses et recettes doivent s'équilibrer.

Par conséquent, il convient également de diminuer le compte 28188 (040 - amortissements) et d'augmenter le compte 10222.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter la décision modificative n° 2019-2 suivante :

COMPTES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	
040 – 28188 Amortissements	- 10,00 €
10 – 10222 FCTVA	+ 10,00 €
TOTAL	0,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la décision modificative susvisée.

- Création d'un emploi permanent à temps complet

Dans le cadre de la Politique Locale du Commerce et pour mettre en œuvre le plan d'actions 2019-2023 validé lors du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2019 (*délibération n° 2019-055*), Monsieur le Président propose de recruter un agent à temps complet sous l'intitulé « Chargé de développement du commerce local ».

M. le Président propose donc à l'assemblée de créer, à compter du 1^{er} septembre 2019, un emploi sur le grade d'Attaché – Catégorie A – titulaire à temps complet et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer ledit emploi.

- Suppression et création d'un emploi permanent suite à un avancement de grade

M. le Président informe l'assemblée que suite à la réussite à un examen professionnel dans le cadre d'un avancement de grade, il convient de prévoir la suppression et la création du poste concerné comme suit :

Suppression :

- un emploi permanent à temps complet d'Adjoint administratif,

Création :

- un emploi permanent à temps complet d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2019, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la suppression et la création du poste susvisé et par voie de conséquence la modification du tableau des effectifs.

PÔLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Projet de parc photovoltaïque sur le site du CET d' « Al Gouty » - Commune de Réalmont : Avis sur le dossier de permis de construire et l'étude d'impact

M. le Président rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 21 février 2017 (*délibération n° 2017-013*), le Conseil Communautaire a décidé de confier aux sociétés Soleil du Midi et Quadran toutes les études et démarches nécessaires à la réalisation du projet de parc photovoltaïque sur le site du Centre d'Enfouissement Technique (CET) d' « Al Gouty » à Réalmont et, à cet effet, a autorisé le Président à signer une promesse de bail emphytéotique.

La SARL CS CET Al Gouty, qui porte le projet, a déposé le dossier de demande de permis de construire en Mairie de Réalmont le 21 décembre 2018 ; dossier référencé sous le n° 081 222 18 A 0019.

Par lettre en date du 26 juin 2019, la Direction Départementale des Territoires du Tarn sollicite l'avis du Conseil Communautaire sur ledit dossier de permis de construire et l'étude d'impact, cet avis étant réputé « sans observation » s'il n'a pas été émis dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la demande.

M. le Président rappelle en outre à l'assemblée que la Communauté de Communes a pris acte de l'urgence qu'il y a à agir, collectivement et individuellement, pour contenir le changement climatique et en atténuer les impacts. Ainsi, le Conseil Communautaire a décidé en date du 13 novembre 2017 (*délibération n° 2017-073*) de prescrire, de manière volontaire et dans le cadre d'une démarche mutualisée à l'échelle du Pôle Territorial de l'Albigeois (PTAB), l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur l'ensemble du territoire intercommunal puis, en date du 28 novembre 2018 (*délibération n° 2018-072*), de valider la stratégie « air énergie climat » et le plan d'actions dudit PCAET.

Les différentes séquences de partage et de co-construction à l'échelle du PTAB avec les autres communautés de Communes membres ont permis de définir l'ambition et le socle des valeurs attachées au PCAET, à savoir un engagement dans une démarche de territoire à énergie positive (TEPOS), cohérente avec les objectifs de « Région à énergie positive 2050 » proposés par la Région Occitanie au titre de laquelle il s'agira notamment de valoriser au maximum le potentiel d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables, dans le respect des écosystèmes naturels, en solidarité avec les territoires peu pourvus en ressources renouvelables.

Pour Centre Tarn, cela signifie une trajectoire globale de réduction de 29 % des consommations horizon 2030 et une multiplication par 3 de la production d'énergie renouvelable horizon 2030

La réalisation du projet de parc photovoltaïque sur le site du Centre d'Enfouissement Technique (CET) d'« Al Gouty » à Réalmont, qui ressort de l'enjeu : accélérer le déploiement des énergies renouvelables, est l'une des 36 actions du PCAET.

En toute logique, M. le Président propose donc à l'assemblée de donner un avis favorable sur le dossier de permis de construire et l'étude d'impact relatifs au projet de parc photovoltaïque sur le site du Centre d'Enfouissement Technique (CET) d'« Al Gouty » à Réalmont.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, donne son avis sur ledit dossier.

QUESTIONS DIVERSES

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT :

- Monsieur le Président fait état de l'état d'avancement du transfert de compétences enfance-jeunesse et notamment de l'organisation et de la répartition des tâches et des missions de chacun :
 - Adeline Bouniol aura en charge la petite enfance et la jeunesse
 - Gaëtant Massoutier aura en charge l'enfance
 - Claire Vaysse aura en charge le développement durable et le PCAET

- Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il s'est rendu à une réunion organisée par l'AMD81 sur la réorganisation et le redéploiement de la DGFIP . Notre territoire perdrait sa trésorerie d'ici 2022. Resteraient à l'échelle de l'intercommunalité le conseil aux collectivités et l'accueil de proximité pour le public au sein de la MSAP à des fréquences non déterminés. Toute la partie gestion comptable serait concentrée sur 3 sites : Albi, Castres et Gaillac. Par contre, une trésorerie spécialisée dans la gestion des hôpitaux, nouveau service inexistant à ce jour, serait créer à Puylaurens. Eventuellement, une trésorerie spécialisée dans la gestion des EHPAD pourrait être créer. Monsieur le Président s'est positionnée et a proposé le Site de Réalmont pour cette nouvelle structure.

➤ Monsieur le Président informe l'assemblée du départ de Jean Louis ROBERT pour prendre le poste de Directeur des Services Techniques de la commune de St Juéry. Il sera donc nécessaire de réfléchir à une suite , voire à la redéfinition d 'un poste.

Mr PATTE DE DUFOURCO fait état d'une problématique récurrente en ce qui concerne la voirie et notamment le relationnel avec les entreprises. Il est donc proposé d'envisager une rencontre avec les entreprises et les élus pour faire le point.

La séance est levée à 19 heures 30.